

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 mars 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Didier REULT représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Olivier FREGEAC - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-014-13544/23/BM

■ Adhésion et participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence en tant que membre fondateur de l'association "Urgences Cyber - CSIRT Région Sud" 50258

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La cyber sécurité est devenue un enjeu essentiel pour la France et l'ensemble de ses acteurs économiques. C'est particulièrement vrai pour les Opérateurs de Services Essentiels et de Services Publics. Face à la croissance exponentielle de la cybercriminalité, la lutte contre les cyber menaces est donc une priorité pour l'Etat. La Métropole Aix-Marseille-Provence, identifiée comme une entité particulièrement sensible Opérateur d'Importance Vitale et également Opérateur de Services Essentiels, est pour sa part accompagnée directement par les services de l'Agence Nationale des Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). Au-delà, de nombreuses collectivités et entreprises du territoire nécessitent une attention particulière, au plus près de leurs besoins.

C'est pour répondre à cette attente, que la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, s'est engagée dans le cadre d'un appel à projet auprès de l'ANSSI à soutenir la création d'un Computer Security Incident Response Team (CSIRT) Régional, appuyé sur le Centre de Ressources Régional Cyber (C2RC) installé à Toulon. Ce CSIRT est conçu comme un service d'aide d'urgence pour les services d'intérêt général portés par des associations, des entreprises ou des administrations de taille intermédiaires victimes de cyber malveillance.

La Région Sud ayant été retenue parmi les 6 premières régions candidates, elle a bénéficié dans le cadre du plan de relance d'une subvention de 1 Millions d'Euros, correspondant aux 3 premières années de fonctionnement du CSIRT. L'ANSSI demande que le futur CSIRT Régional soit opéré par une structure externe, à la gouvernance de laquelle la Région et l'Agence doivent être obligatoirement associées.

C'est pour cette raison qu'une association est créée autour d'un noyau de membres fondateurs, jouant un rôle actif et déterminant dans son activité et son développement. Pour ce faire la Région s'est associée à la Fondation Méditerranéenne des études stratégiques, aujourd'hui opérateur du Centre Régional de réponses cyber pour créer « Urgences Cyber – CSIRT Région Sud » dont les statuts sont ci-après annexés.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, en adoptant son Agenda Numérique le 19 décembre 2019 a clairement identifié, la transition numérique du territoire et de ses administrations comme un de ses objectifs prioritaires. C'est ainsi qu'un ensemble de services aux communes sont en cours de déploiement et que les échanges sur les thématiques numériques se multiplient au sein du Réseau des Usages Numériques Innovants « RéUNI ». La participation de la Métropole au CSIRT Régional « Urgences Cyber – CSIRT Région Sud » s'inscrit pleinement dans cette démarche métropolitaine déjà engagée.

En conséquence, il est proposé que la Métropole Aix-Marseille-Provence approuve le principe de son adhésion au CSIRT Régional « Urgences Cyber – CSIRT Région Sud » dont les statuts sont annexés au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 172-7820/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 portant adoption d'un Agenda Numérique Métropolitain ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Les statuts de l'association du CSIRT Régional « Urgences Cyber – CSIRT Région Sud ».

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole de s'engager plus avant dans la transformation numérique du territoire et de ses administrations et l'enjeu stratégique que constitue la cyber sécurité à laquelle contribue l'association Régionale « Urgences Cyber – CSIRT Région Sud ».

Délibère

Article unique :

Est approuvée l'adhésion, pour l'année 2023, au CSIRT Régional « Urgences Cyber – CSIRT Région Sud » dont les statuts sont ci-après annexés.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER